

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2016

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Sébastien DISTEL, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Nathalie LAQUIT, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absente excusée Elisabeth FISCHER

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 29 février 2016 avec comme ordre du jour :

- 2016-020. Procès-verbal du 1^{er} février 2016 : Approbation
- 2016-021. Compte de gestion 2015 « Commune de Thal-Marmoutier »
- 2016-022. Compte administratif 2015 « Commune de Thal-Marmoutier »
- 2016-023. Compte de gestion 2015 CCAS
- 2016-024. Compte administratif 2015 CCAS
- 2016-025. Convention de prestation de service - service juridique intercommunal
- 2016-026. Subvention pour voyage scolaire
- 2016-027. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^e classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 2016-028. Opposition à la fermeture d'une classe en élémentaire à Thal-Marmoutier et demande de révision de l'organisation scolaire sur le RPI Haegothal et environs
- 2016-029. Autorisation pour le passage d'une ligne électrique en souterrain devant relier la commune de Reinhardsmunster et le Haberacker
- 2016-030. Contrat de maintenance annuelle du défibrillateur type DAE
- 2016-031. DIVERS

2016-020. Procès-verbal du 1^{er} février 2016 - Approbation

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2016-021. Compte de gestion 2015 « Commune de Thal-Marmoutier »
--

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2015 établie par le receveur municipal, Mme Simone FISCHER, aux sommes ci-après :

Fonctionnement	Titres de recettes émis	452 281.75 €
	Mandats émis	336 019.95 €
	<u>EXCEDENT de l'exercice 2015</u>	<u>116 261.80 €</u>
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014 (excédent)	159 456.65 €
	<u>Part affectée à l'investissement Exercice 2015</u>	<u>79 456.65 €</u>
	<u>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</u>	<u>196 261.80 €</u>
Investissement	Titres de recettes émis	493 011.24 €
	Mandats émis	466 248.98 €
	<u>EXCEDENT de l'exercice 2015</u>	<u>26 762.26 €</u>
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014 (excédent)	82 061.22 €
	<u>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</u>	<u>108 823.48 €</u>

2016-022. Compte administratif 2015 « Commune de Thal-Marmoutier »

Le Maire expose au Conseil Municipal les comptes de sa gestion administrative, répond aux questions posées et quitte la salle.

Sous la présidence de M. Pierre LOTZ, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le **compte administratif municipal 2015** qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement	RECETTES de l'exercice	532 281,75 €
	DEPENSES de l'exercice	336 019,95 €
	Excédent :	196 261,80 €
Section d'investissement	RECETTES de l'exercice	575 072,46 €
	DEPENSES de l'exercice	466 248,98 €
	Excédent :	108 823,48 €
	Restes à réaliser dépenses 2015	63 500,00 €
	Restes à réaliser recettes 2015	- €
	Excédent avec prise en compte "restes à réaliser" :	45 323,48 €

Hors de la présence de M. Jean-Claude DISTEL, maire, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2015.

2016-023. Compte de gestion 2015 CCAS

Après la présentation faite par M. le Maire, les membres du Conseil Municipal votent, à l'unanimité, le **Compte de Gestion de l'exercice 2015 du CCAS** tel qu'il a été établi par Mme Simone FISCHER, Trésorier de Saverne et déclarent n'avoir ni réserves ni observations à faire concernant ce compte.

2016-024. Compte administratif 2015 CCAS

Après la présentation faite par M. Jean-Claude DISTEL, Maire, celui-ci quitte la salle. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent le **Compte Administratif de l'exercice 2015 du CCAS** comme suit :

Recettes de fonctionnement	266.67 €
Dépenses de fonctionnement	36,00 €
Report de l'exercice 2014	2332.56 €
Excédent de fonctionnement 2015	2563.23 €
Recettes et Dépenses d'investissement	0,00 €

- **En raison de la dissolution du CCAS, ils décident de reporter le résultat de fonctionnement de 2.563,23 € au budget principal 2016 de la Commune de Thal-Marmoutier.**

2016-025. Convention de prestation de service – service juridique intercommunal

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, et notamment son article 15-4,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 janvier 2016,

Vu la convention présentée au conseil municipal le 7 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de services permettant à l'ensemble des communes membres de recourir au service juridique intercommunal, ainsi que tous les documents y afférents,
- d'accepter le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à hauteur de la prise en charge de la moitié du salaire brut chargé de l'agent affecté à ce service dès lors que l'intervention cumulée (sur la même demande) pour le compte de la commune dépasse une demi-journée.

2016-026. Demande de subvention pour un voyage scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande transmise par le Collège des Sources de Saverne pour un voyage scolaire de la classe de 5^e, qui a aura lieu du 6 au 10 juin 2016 dans le Jura.

Vu la délibération en date du 6 juillet 2009 instaurant l'octroi, sous conditions, d'une subvention pour les voyages scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de participer financièrement au voyage scolaire qui se déroulera du 6 au 10 juin 2016 dans le Jura, pour les élèves domiciliés à Thal-Marmoutier et mentionnés ci-dessous :

BARTHELME Maud

LUDWIG BILGER Inès

SCHAEFFER Jean

- de fixer le montant par élève à 25 Euros (5 Euros par enfant, par jour, pour une durée maximale de 5 jours) soit un montant total de 75 Euros
- d'un **versement individualisé** d'une subvention aux familles
- d'inscrire cette dépense au Budget primitif 2016 – article 6574
- le versement sera effectué sur présentation d'un justificatif de domicile
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférent.

2016-027. Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe et d'un poste de rédacteur principal

Compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie, il convient de créer un poste d'adjoint administratif 1^e classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un poste d'adjoint administratif 1^e classe, à temps non complet, soit 31/35^{ème}, pour la fonction de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} juin 2016.

2 – De supprimer les postes d'adjoint administratif 2^e classe et de rédacteur principal 1^e classe à compter du 1^{er} juin 2016

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016-028. Opposition à la fermeture d'une classe en élémentaire à Thal-Marmoutier et demande de révision de l'organisation scolaire sur le RPI Haegothal et environs

Conformément à la politique territoriale scolaire actuelle qui encourage le regroupement des écoles et la mutualisation des moyens afin d'éviter l'isolement des classes et des enseignants (DNA Région page 15 du 05/03/2016), mais également pour apporter de meilleures conditions de travail aux élèves,

CONSIDERANT

- que la classe de THAL MARMOUTIER se situe au cœur du RPI de Haegothal ;
- que la commune a déjà subi une fermeture de classe il y a une dizaine d'années ;
- **que cette Salle de Classe :**
 - **est équipée informatiquement** et d'un TBI (tableau blanc interactif) et est sise dans le même bâtiment que la Mairie (ouverte tous les jours),
 - **se trouve à proximité :**
 - de la Salle polyvalente (gymnase) : tout le matériel pédagogique et sportif nécessaire sur place
 - de la Bibliothèque qui pratique un accueil de classe régulier et de qualité
 - d'un tout nouveau City stade et d'une aire de jeux,
 - de la maternelle, ce qui favorise la liaison maternelle / CP
 - du Périscolaire et du restaurant scolaire

- **permet également** une réelle continuité avec les Nap qui ont été centralisées sur Thal. Cette salle de classe accueille actuellement 2 fois par semaine des activités informatiques et les activités arts plastiques
- **que sur le plan de la Sécurité :**
 - un personnel professionnel complémentaire est présent en permanence sur place à Thal à chaque rotation ; accompagnatrice pour le transport, matin, midi et soir, ATSEM, personnel du Pédagogique, présence de la secrétaire de mairie tous les jours en cas d'urgence.
 - la commune de Thal a récemment investi dans des travaux de voirie conséquents : mise aux normes de la route, des trottoirs, des passages piétons, création d'un portillon qui permet un accès direct à la sortie du bus, accès à la salle polyvalente pour les piétons, parking, dépose-minute.
- **que sur le plan pratique et financier :**
 - le fait de ramener les élèves de Gottenhouse uniquement sur les sites de THAL et de Haegen (2 classes cycle 3) simplifierait considérablement l'organisation du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal s'oppose à la fermeture de la classe en élémentaire à Thal-Marmoutier et demande la révision de l'organisation scolaire sur le RPI Haegothal et éventuellement, en coordination avec les villages voisins, une réflexion autour de la création d'un RPI centralisé.

2016-029. Autorisation pour le passage d'une ligne électrique en souterrain devant relier la commune de Reinhardsmunster et le Haberacker
--

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser le passage d'une ligne électrique sur la parcelle, propriété de la commune de Thal-Marmoutier, sise sur le ban communal de Haegen et cadastrée section 12 n° 10.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents.

2016-030. Contrat de maintenance annuelle du défibrillateur type DAE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de confier le contrôle et la maintenance du défibrillateur à la société CARDIA PULSE pour une durée de 5 ans. Le montant annuel de la prestation complète est de 199,- €uros HT
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents

DIVERS

- M. le maire rappelle que le débit de boissons devra ouvrir pendant une semaine avant mai 2017 et qu'il y a lieu de fixer la date.
- M. le maire propose d'organiser une « journée citoyenne » ayant pour objet la plantation des arbustes sur l'aire du parking de la salle Jeanne d'Arc.
- Le rendez-vous pour le « nettoyage du printemps » est fixé au samedi 19 mars à 9h – parking salle Jeanne d'Arc.
- L'accueil du conseil communautaire est confirmé pour le 7 juillet 2016
- Demande de terrain pour les activités des scouts : Eric Stenger propose de contacter l'ONF et de répondre aux scouts.
- Demande de passage d'un camion « pizza » : les mardis soirs
- Pierre VOLKRINGER évoque plusieurs hypothèses (drainage, fossé) devant permettre de résorber le problème de la présence de l'eau sur le terrain de jeux.
- M. le maire contactera l'ONF pour la gestion de la parcelle boisée cadastrée section 8 n° 151.
- M. le maire évoque la possibilité de confier l'étude des problèmes d'eau de l'aire de jeux à une étudiante dans le cadre d'un partage d'emploi avec les communes de Dettwiller et de Saessolsheim.

Le présent rapport comportant les points 2016-020 à 2016-030 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline	DISTEL Sébastien	Jean-Marie ZUBER	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric		LAQUIT Nathalie
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 10 mars 2016		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 10 mars 2016	